

ATTESTATION D'ASSURANCE R.C. PROFESSIONNELLE

POLICE : RCP52174

SARL SIECA PROTECTION DU PATRIMOINE

22 RUE DU GENERAL LECLERC

02600 VILLERS COTTERETS

M. Hervé LANCELOT, Directeur Général de CGPA, atteste que l'assuré ci-dessus a souscrit une police d'assurance le garantissant, lui-même ainsi que ses salariés, dans la limite de ses Dispositions Générales, Conventions Spéciales et Dispositions Particulières, contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Professionnelle pouvant leur incomber en raison des dommages immatériels causés aux tiers du fait des activités mentionnées ci-dessous :

ACTIVITE	MONTANT DE LA GARANTIE	PERIODE DE GARANTIE
INTERMEDIATION EN ASSURANCE, telle que régie par les articles L.511-1 et suivants du Code des Assurances.	5071000 € par sinistre et par année d'assurance pour l'ensemble de ces activités avec une limite de 608520 € par sinistre et par année d'assurance pour l'activité de Démarcheur Financier	01/03/2016 au 28/02/2017
INTERMEDIATION EN OPERATIONS DE BANQUE ET SERVICES DE PAIEMENT, telle que régie par les articles L.519-1 et suivants du Code Monétaire et Financier.		
DEMARCHAGE BANCAIRE OU FINANCIER, telle que régie par l'article L.341-1 alinéas 1 à 6 du Code Monétaire et Financier.		

Fait à Paris, le 30/03/2016



Hervé LANCELOT
Le Directeur Général

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur

NOTA :

Cette attestation ne pourra en aucun cas être utilisée pour l'enregistrement ou le renouvellement des immatriculations auprès de l'ORIAS.

En tout état de cause, il y a lieu de se référer au site de l'ORIAS (www.orias.fr) pour confirmer ou infirmer l'immatriculation auprès de cet organisme